

UN HORIZON PEUT-ÊTRE, UN CHEMIN SÛREMENT PAS

La position de la CNE tout comme, je crois, celle de la CSC dans son ensemble, est claire si on veut l'exprimer en peu de mots : nous ne sommes pas favorables à l'Allocation universelle (AU).

Felipe Van Keirsbilck (CNE)

Plutôt que de développer largement les raisons de l'opposition à l'Allocation universelle, qui sont grosso modo celles exposées par Mateo Alaluf dans son livre récent, je préfère les rappeler très brièvement, et m'aventurer ensuite dans une réflexion complémentaire (qui n'engage que moi) : quelle serait l'utilité d'un débat où les « pro » et les « anti » Allocation universelle sortiraient des tranchées (ou bien descendraient du ciel des idées, j'ignore quelle image est la plus utile) pour réfléchir ensemble. Même si le « grand saut » d'une société de Protection sociale collective (bien abîmée) vers une société d'Allocation universelle individualisée (bien théorique) n'est pas pour demain (et selon moi pas souhaitable), n'y a-t-il pas, pour les « anti », des questions utiles à entendre (et à utiliser !) dans l'argumentaire des « pro » ? Et, pour ces derniers, si leur utopie d'AU ne se réalise pas d'un bond, n'y a-t-il pas dans les évolutions possibles du modèle de Protection sociale des choix qui correspondraient mieux (ou au contraire pas du tout) aux aspirations fondamentales qu'il y a derrière ce projet d'AU ?

Quelles sont (et ne sont pas) les raisons de notre opposition à l'AU ?

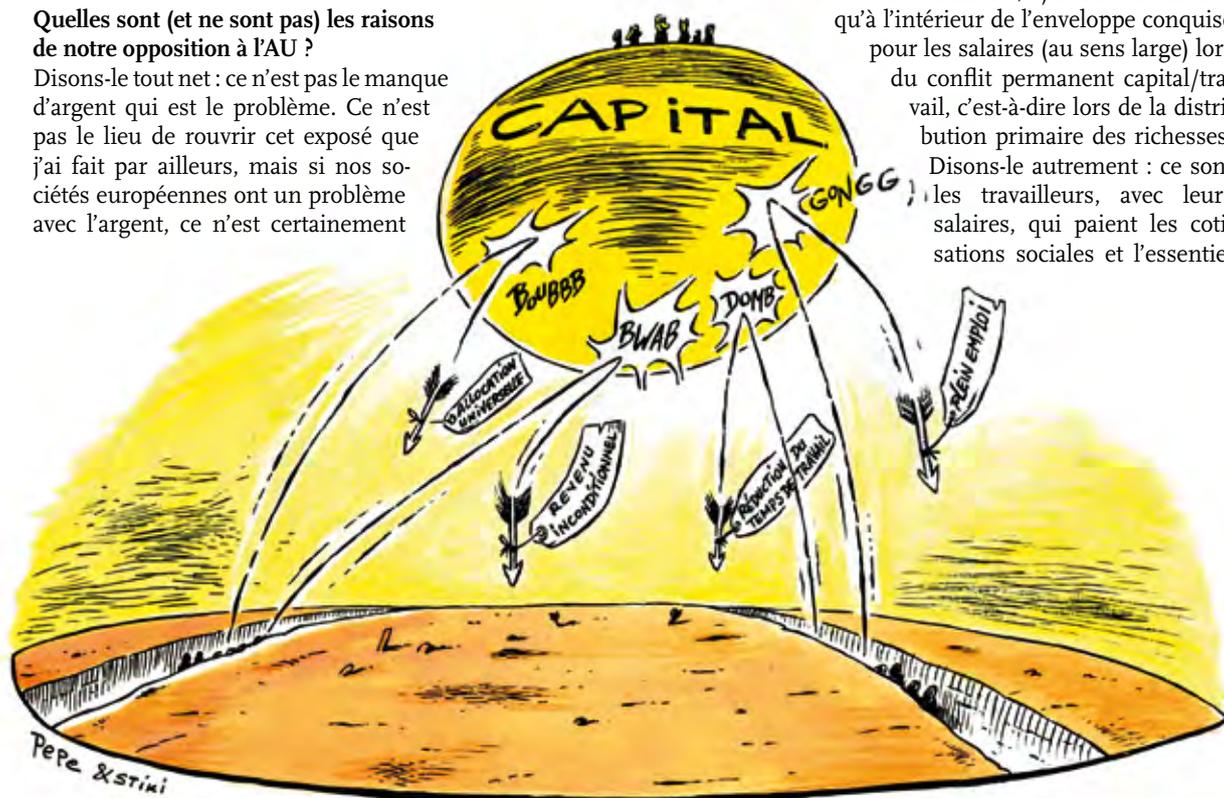
Disons-le tout net : ce n'est pas le manque d'argent qui est le problème. Ce n'est pas le lieu de rouvrir cet exposé que j'ai fait par ailleurs, mais si nos sociétés européennes ont un problème avec l'argent, ce n'est certainement

pas qu'il en manque, mais c'est qu'il y en a trop (en stock et en flux) et que sa répartition est dramatiquement inégalitaire (en flux et pire encore en stocks). Donc attribuer une AU significative à chaque résidente en Belgique n'est pas selon moi, une impossibilité budgétaire. Rappelons pour fixer les idées que le PIB belge (richesses monétairement mesurées produites chaque année) correspond à peu près à 35.000 euros par an et par habitant (du nourrisson à l'ancêtre). Généraliser une AU, même dans les versions hautes du montant, ne mobiliserait qu'une partie de ce PIB.

Notre opposition tient au type d'inscription sociale et au type d'acteurs collectifs (ou pas) qu'instituent les deux modèles de société (schématiquement : la société salariale et la société d'AU).

La tâche aveugle qui rend bien souvent les débats entre « progressistes » un peu désolants est que l'attention portée à la redistribution (fiscalité + Sécu) dissimule l'enjeu de la distribution primaire des richesses. A très peu de choses près, les bénéfices de la redistribution (des services publics gratuits, un système de pensions, d'allocations familiales,...) n'existent en effet qu'à l'intérieur de l'enveloppe conquise pour les salaires (au sens large) lors du conflit permanent capital/travail, c'est-à-dire lors de la distribution primaire des richesses.

Disons-le autrement : ce sont les travailleurs, avec leurs salaires, qui paient les cotisations sociales et l'essentiel



⇒ des impôts ; et chaque euro qui part du côté du capital plutôt que du travail est (globalement) un euro définitivement perdu pour la redistribution.

En Belgique, le capital prend (et coûte) environ 30 milliards d'euros par an de plus que si la part salariale avait gardé son niveau de 1980. Ces 30 milliards d'euros (quand même un coût approximatif de 600 euros par mois pour chaque ménage !) s'échappent presque entièrement : ni la Sécu ni l'Etat ne les rattraperont

Chaque euro qui part du côté du capital plutôt que du travail est (globalement) un euro définitivement perdu pour la redistribution.

plus pour la redistribution. Ce constat illustre la nécessité d'un acteur collectif (le mouvement ouvrier, les travailleurs organisés) qui lutte efficacement pour la réappropriation par le peuple des richesses qu'il produit. Le salaire est l'instrument de cette réappropriation. Dans cette lutte, les idées et les énoncés des Droits sont utiles, mais c'est l'efficacité d'un rapport de forces qui est déterminante. S'il y a un enseignement public, des soins de santé gratuits, un système de protection sociale, si, en bref, l'article 23 de la Déclaration universelle des Droits humains est en bonne partie concrétisé dans l'ilot de prospérité qu'est (provisoirement ?) l'Europe, ce n'est pas parce que cet article est bien écrit ; c'est parce que, par la grève, par la lutte organisées, le mouvement ouvrier a imposé la réalisation de ces Droits au Capital, qui y a trouvé (provisoirement ?) un compromis acceptable.

Si le salaire (et le travail salarié) devient un revenu « accessoire », comment ce rapport de forces s'établira-t-il encore ? Si le fondement du revenu des citoyen(ne)s est leur relation de sujets d'un Etat, et non plus leur relation de membres de collectif de production, que leur restera-t-il du pouvoir (limité) qu'ils ont aujourd'hui ?

Bref, soit les partisans de l'AU pensent que leur projet ne sera viable qu'après que nous ayons repris au Capital le pouvoir qu'il a confisqué (et dans ce cas, commençons par préciser par quels chemins et méthodes on va remporter cette victoire décisive) ; soit ils pensent qu'au sein d'une société capitaliste (de plus en plus !) l'Etat va pouvoir « gentiment » demander au Capital de participer vraiment aux fonctions collectives : mais alors pourquoi n'y arrivons-nous pas aujourd'hui ? Par quel rapport de forces y arriverions-nous demain ?

Dans l'attente de réponses convaincantes à ces questions, je redoute hautement le remplacement d'une société salariale par un modèle où l'Etat prend une place « capitale » et que de lui dépendent les individus dont le revenu de base ne provient pas du travail d'un collectif où ils jouent un rôle et d'où ils tirent un pouvoir effectif. Cela d'autant que la Société salariale, celle où la socialisation des ressources passe par la Sécu, est très loin d'avoir développé toutes ses potentialités : la réinvention et l'approfondissement de la socialisation des salaires reste le meilleur chemin et le plus sûr vers une société économe, égalitaire et démocratique.

Sortir des tranchées ?

Voici une brève tentative d'établir entre « pro » et « anti » un dialogue qui puisse produire d'autres fruits que ceux, délicieux mais inutiles, de la certitude symétrique d'avoir raison chacun dans sa tranchée.

On pourrait m'accuser de sombrer dans l'irénisme, dans la volonté de réconcilier tout le monde, et l'eau et le feu. Pour un partisan du conflit et de la décision (voir à ce propos « Pour une société séparée ») (1), ce serait un reproche embarrassant. Donc mon invitation à discuter au milieu des tranchées ne s'adressera pas à tout le monde. Ceux qui, parmi les « pro AU », suivent une pente libertaire basée sur le mythe d'individus indépendants ne seront pas utiles à ce débat. Pas plus que ceux dont l'opposition à l'AU se baserait sur une haine de l'oisiveté et une résignation à l'asservissement au travail.

Reste pas mal de monde... Aux opposants qui se reconnaissent dans la critique syndicale résumée ci-dessus, et aux partisans qui n'ignorent pas l'inscription des enjeux économiques dans des dynamiques sociales, je propose de réfléchir à la question suivante : les aspirations qui justifient le projet d'AU peuvent-elles servir à améliorer notre système basé sur le salaire et la protection sociale, et à le rapprocher un peu (ou beaucoup) de l'idéal d'AU ?

Soyons plus concrets. Parmi les arguments pro AU, je note l'enjeu de l'individualisation (ou « personnalisation ») des Droits sociaux ; de la simplicité et lisibilité

Les aspirations qui justifient le projet d'AU peuvent-elles servir à améliorer notre système basé sur le salaire et la protection sociale ?

des droits ; de l'accroissement de l'autonomie personnelle. Je m'arrête là : c'est déjà beaucoup !

Peut-on faire des pas significatifs dans cette triple direction avant d'avoir renversé le Capitalisme, en partant des réalités de nos sociétés et en prenant au sérieux la critique syndicale relative au pouvoir effectif des acteurs collectifs ? La CNE défend par exemple une réflexion de fond sur l'avenir des pensions qui associerait une pension de base entièrement individuelle, simple et inconditionnelle avec une pension par répartition basée sur la carrière. On pourrait de même reprendre les débats portés par certains mouvements de jeunes sur l'instauration d'un « salaire jeune » garanti individuellement durant les études ou jusqu'au premier emploi. Avant et après leur parcours dans la « population active » (disons : de 25 à 60 ans ?), les travailleurs étudiants, précaires ou (pré-) pensionnés n'ont de toute façon pas énormément de pouvoir direct sur le partage capital-travail. La critique syndicale est donc moins pertinente pour eux. Ceux qui croient à l'AU comme à une utopie utile, comme à un horizon vers lequel on peut avancer prudemment, les pieds dans le réel, devraient me semble-t-il être intéressés par ce double développement du mécanisme inaccompli de la Cotisation sociale. □

(1) http://www.econospheres.be/IMG/pdf/Pour_une_societe_separee-1.pdf